



Soutien en matière de communications et de renseignements en lien avec l'accessibilité

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Tel qu'indiqué dans sa Politique d'accessibilité, sa Procédure de service à la clientèle et son Plan d'accessibilité pluriannuel, Sysco Canada s'est engagée à respecter les objectifs de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et du Code des droits de la personne de l'Ontario.

Sysco Canada continue d'offrir ses produits et services aux personnes handicapées en vertu des principes clés d'autonomie, de dignité, d'intégration et d'égalité des chances.

SOUTIEN EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Sysco Canada est conscient de l'importance d'assurer que ses associés, clients et fournisseurs puissent accéder à certains renseignements réglementés dans un format accessible, à la demande et en collaboration avec la personne qui a placé la requête.

L'information en question comprend notamment :

- Toutes les politiques écrites de Sysco concernant l'accessibilité et les plans de l'entreprise découlant de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*;
- La politique de Sysco en matière de rétroaction;
- Tous les plans d'urgence ou informations sur la sécurité publique;
- Les politiques de Sysco en matière d'accommodements pour des employés en raison d'un handicap et les formes de soutien connexes;
- Toutes les informations dont les associés ont besoin afin d'effectuer leur travail;
- Toutes les informations généralement mises à la disposition des associés, tels les politiques, les procédures et les modules de formation;
- Tout plan écrit d'accommodements personnels;
- Tous les plans écrits dans le cas d'un retour au travail.

Veuillez adresser toute demande ou question en matière d'accessibilité des renseignements dans un format accessible à l'adresse AODA@corp.sysco.ca ou par téléphone au 416 234-2676.

L'objectif de Sysco est de fournir l'accès aux renseignements dans un format accessible dans un délai de cinq jours ouvrables. Sysco communiquera avec la personne qui a placé la demande pour déterminer la meilleure manière de rendre l'information accessible.

| | |
|--|---|
| Propriétaire principal de la politique : | Chef des RH, Processus d'affaires – Opérations des RH, produits alimentaires (internationale) |
| Propriétaire de la politique : | Service des RH |
| Préparée par : | Janice Miller |
| Date d'entrée en vigueur : | Janvier 2016 |
| Lieu de la politique : | Ontario |
| Version : | 1 |
| Motif de la révision : | Aucune politique antérieure |
| Révisions : | |